



Depot de plainte, escroquerie !!

Par **Visiteur**, le **18/03/2007** à **18:07**

Bonjour, victime d'une escroquerie d'un montant total de 6500€ (marabout) j'aimerais déposer une plainte, en sachant que cette personne ne paye aucune charge, pas d'impôt, sur le sois disant travail qu'il fait depuis des années j'aimerais savoir si ce marabout est condamné qui est indemnisé en priorité la victime (moi), ou l'état (pour les impôts qu'il n'a pas déclaré), l'urssaf (pour les charges qu'il n'a jamais payé) ect... car j'ai décider de dénoncer cette personne aux impôts à l'urssaf ect... Je vous remercie pour votre réponse. Cordialement.